

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO**

**SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT (UNEA-6)**

Nairobi, Kenya

du 26 février au 1er mars 2024

**Thème « Actions multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter
contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution »**

**Déclaration de Madame Arlette SOUDAN-NONAUT,
Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du
Bassin du Congo**

Brazzaville, le 28 février 2024

Madame la Présidente de l'Assemblée,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Chefs de Délégations,

Madame la Directrice Exécutive du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,

Distingués invités,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite mettre à profit l'occasion solennelle que nous offre cette tribune de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement à Nairobi qui se tient après la COP 28, pour vous présenter les préoccupations de la République du Congo qui, a toujours marqué son engagement fort et sa détermination à la cause environnementale, comme l'illustre la ratification de nombreux instruments internationaux et sa participation active aux conférences internationales sur les thématiques relatives à la préservation de l'environnement, le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.

Notre implication à ces assises au nom de Son Excellence **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, outil mis en place par l'Union Africaine pour assurer un développement du continent résilient au risque climatique, témoigne une fois de plus la constance de l'engagement et l'importance accordée à l'environnement par notre pays depuis la conférence de Rio de 1992.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il convient ici de rappeler, que bien que le Congo contribue peu en termes d'émissions de gaz à effet de serre au niveau global, notre pays subit de plein fouet les effets dévastateurs des changements climatiques qui se traduisent par d'importantes érosions dans nos villes, l'ensablement des bassins versants, le recul du trait de côte et la récurrence des pluies diluviennes. Ces dernières semaines d'ailleurs, notre pays a été le théâtre de graves inondations ayant conduit le gouvernement à décréter un état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire.

Mais plutôt que d'accepter de manière résignée les affres du changement climatique, le Congo a choisi la résilience pour transformer le défi climatique en opportunité.

Comme vous le savez, les trois plus grands bassins tropicaux, qui couvrent 80% des forêts tropicales, abritent près des deux tiers de la faune et de la flore exceptionnelles de biodiversité. Les forêts tropicales captent par ailleurs des quantités importantes de gaz à effet de serre. Notez, qu'à elles seules, les tourbières de la Cuvette Centrale de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo stockent plus de 31 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de trois années d'émissions mondiales. Ces écosystèmes constituent de véritables remparts contre le dérèglement climatique à l'échelle globale. Enfin, il est important de rappeler qu'outre leur rôle pour le climat, les écosystèmes forestiers tropicaux, servent naturellement de zone tampon entre l'Homme et les cycles microbiens. Ceci leur confère le rôle de barrière pour la prévention d'épidémies et de maladie émergentes.

En matière de conservation de la biodiversité, le Congo a créé 16 aires protégées occupant une superficie totale de 3.991.418 hectares, soit 11,7% du territoire national. Toujours en ligne avec sa volonté de sauvegarder le patrimoine naturel, le Congo a créé ses 3 premières réserves marines communautaires en 2023.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Le sommet des Trois Bassins à savoir le Bassin Amazonien, le bassin du Congo et le bassin Bornéo-Mékong du sud-est asiatique qui s'est tenu à Brazzaville du 26 au 28 octobre 2023, a permis l'adoption d'une déclaration conjointe en vue d'activer la coopération pour le développement entre les trois Bassins tropicaux au travers de l'action climatique, tout en renforçant les échanges existants avec les autres régions.

Ce sommet a également permis de mettre en lumière le potentiel des forêts tropicales dans la régulation du climat mondial et les opportunités de développement de l'économie verte et le marché du carbone en vue d'en faire un accélérateur du développement durable, soutenable et profitable, pour tous, notamment pour les millions de populations qui dépendent des écosystèmes forestiers.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'Afrique abrite en son sein, l'un de ces trois grands bassins tropicaux d'importance mondiale. Aussi, il me plait de rappeler le rôle que joue le Bassin du Congo en tant que levier stratégique pour l'action climatique mondiale. La Commission Climat du Bassin du Congo, regroupant 16 Etats d'Afrique Centrale et de l'Est, devient à ce titre un outil stratégique pour un développement résilient de l'Afrique face au changement climatique. Le continent peut ainsi se positionner en tant que leader, force de proposition et porteur de solutions et de perspectives d'avenir durable pour la planète et d'espoir pour les générations futures.

Pour atteindre les objectifs de résilience et de durabilité de la croissance du continent, aujourd'hui plus que jamais, il est important d'accélérer le processus d'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'outil financier et catalyseur de financements des projets structurants pour les pays membres de la CCBC.

Ce Fonds dont la gestion fiduciaire est assurée par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) mérite toute l'attention de la Communauté des bailleurs. J'appelle les partenaires ici présents à sérieusement considérer cet outil formaté et dédié pour accompagner la mise en œuvre des projets socio-économiques et écologiques structurants dans les Etats membres de la CCBC tout en leur permettant de contribuer pleinement et efficacement à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais clore mon propos sans aborder le défi environnemental commun auquel nous faisons tous face, qui mérite une attention particulière et une action urgente. Il s'agit de la pollution.

Face à la croissance de la pollution de nos écosystèmes et la prolifération des produits chimiques et les déchets, notamment les déchets plastiques et micro plastiques dans les cours d'eau et les océans, la République du Congo s'est engagée à l'instar de la communauté internationale pour la prise des mesures collectives, ambitieuses et décisives en faveur de l'établissement d'un cadre mondial de collaboration et de coopération contraignant en vue d'en venir à bout de ce fléau qui envahit nos milieux, nos cadres de vie et notre quotidien.

La nouvelle loi portant gestion durable de l'environnement, promulguée le 17 novembre 2023, a permis de renforcer le cadre réglementaire de la gestion des déchets au Congo. Plusieurs décrets d'application spécifiques aux déchets dangereux, les produits chimiques et les polluants organiques persistants sont en cours d'examen et devront être adoptés d'ici le mois de juillet 2024. Ces outils réglementaires devraient renforcer le cadre de suivi et de contrôle en matière de gestion des déchets en ciblant toute la chaîne, de la production jusqu'à sa transformation, son élimination ou son transfert, conformément aux règles et standards internationaux.

Seulement, étant donnée la complexité de la thématique ainsi que la diversité des impacts induits par les déchets et les produits chimiques sur la santé de l'Homme et de la Nature, nous appelons la communauté internationale et en particulier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à mobiliser plus de moyens pour

renforcer les capacités nationales en matière de gestion des produits chimiques et de déchets en vue de :

- Circonscrire de manière efficace les pollutions qui envahissent notre cadre de vie pour mieux les appréhender ;
- Disposer des données nécessaires pour adapter les solutions ;
- Développer des outils institutionnels, techniques et réglementaires pour le suivi, le contrôle et la gestion ;
- Mettre en place des politiques robustes à moyen et long termes en matière de gestion, de valorisation et enfin d'élimination des pollutions et déchets chimiques ;
- Renforcer les échanges scientifiques, techniques, politiques et parlementaires pour en venir à bout de ce fléau qui porte atteinte à notre intégrité sanitaire et environnementale.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAUT. -